REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE L'AIN ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20250324-39DCC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de SAINT JEAN SUR VEYLE sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL				Mézériat	G. DUPUIT	Х		
	M. GADIOLET (suppléant)	Х				N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	Х				L. VOLATIER	Х		
	C. LEMONON (suppléante)				Perrex	JJ. VIGHETTI	X		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	Х				JM. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)				Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE	Х		
Chaveyriat	G. RAPY	X				L. MICHEL	Х		
	G. RONGEAT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	V. CONNAULT	Х		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X		***************************************		MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)				Saint Cyr-sur-Menthon	K. PARET	Х		
Crottet	JP. LHÔTELAIS	X				MA BOST	Х		
	C. TURCHET	Х				B. PELLETIER	X		
	M. DANNACHER	X			Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X				M. BROCHAND (suppléant)			
	N. MARMIER (suppléante)				Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	Х		
Grièges	A. GREMY	X				R. BROYER (suppléant)	T		
	T. CHARVET	X			Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL	Х		
	A. SANDRIN	Х				L. MAUGE (suppléant)			
					Vonnas	A. GIVORD	X		
Laiz	S. SCHAUVING	х				JF. CARJOT	Х		
						E. DESMARIS	X		
	S. MARECHAL GOYON	Х				F. DUBOIS	X		
						JL. GIVORD	X		

Envoi de la convocation: 10/03/2025 Affichage de la convocation: 10/03/2025

Nombre de conseillers élus : 32 Nombre de conseillers présents : 32 Nombre de suffrages exprimés : 32

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES - Retrait de la délibération n° 20230227-14DCC OBJET: pour l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de Saint André d'Huiriat pour l'aménagement d'un parking en contrebas de l'école

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5214-16 V prévoyant le versement d'un fonds de concours entre une Communauté de communes et les communes membres ;

Accusé de réception en préfecture 001-200070555-20250324-20250324-39DCC-DE Date de télétransmission : 07/04/2025 Date de réception préfecture : 07/04/2025 Vu la délibération n° 20230227-14DCC du Conseil Communautaire en date du 27 février 2023 pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 32 322,50 € à la Commune de Saint André d'Huiriat pour l'aménagement d'un parking en contrebas de l'école ;

Considérant que la Commune de Saint André d'Huiriat a fait connaître à la Communauté de communes de la Veyle qu'elle souhaitait retirer sa demande de fonds de concours ;

Considérant qu'il y a donc lieu de retirer la délibération attribuant un fonds de concours à la Commune de Saint André d'Huiriat, d'un montant de 32 322,50 €, pour l'aménagement d'un parking en contrebas de l'école.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retirer la délibération n° 20230227-14DCC du Conseil Communautaire en date du 27 février 2023 pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 32 322,50 € à la Commune de Saint André d'Huiriat pour l'aménagement d'un parking en contrebas de l'école ;

AUTORISE le Président à signer la délibération et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exact et pour extrait conforme, Le Président,

Lo i rooidont,

Christophe GREFFE

Certifié exécutoire

Affiché le : 07 64/2025

Transmis en Préfecture le :

07/04/2025

<u>Voies et délais de recours</u>: En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

ES Abbic

47 DE VEYLE